



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits d'inscription

Question écrite n° 92805

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la mise en place de droits d'inscription élevés dans plusieurs écoles d'ingénieurs comme Centrale-Supelec. Un décret de janvier 2015 a autorisé plusieurs établissements à augmenter sensiblement les frais d'inscription alors qu'aucun débat parlementaire n'a été engagé sur cette question afin d'éclairer la représentation nationale. Il lui demande donc les mesures prises pour compenser cette hausse pour les étudiants disposant de faibles ressources afin de garantir l'égalité des chances et l'accès de tous aux meilleurs cursus.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92805

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 922

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)